



# BUDGET PRIMITIF 2021

## Une trajectoire responsable et volontariste

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et économique, le Conseil municipal a approuvé, le 25 janvier dernier, le budget primitif 2021. L'assainissement des finances mené au cours du mandat 2014-2020 permet à la Ville d'amorcer une politique d'investissements ambitieuse sans mettre en péril ses équilibres budgétaires et sans augmenter les impôts des Conflanais. **Objectifs : continuer à améliorer notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de notre commune.**

Entre les confinements et couvre-feux, la pandémie de Covid-19 n'a pas fini de perturber la situation économique mondiale, et à une échelle plus modeste, celle de chacun d'entre nous. Si les pouvoirs publics tentent d'accompagner les citoyens les plus touchés et si la vaccination ouvre de nouvelles perspectives plus favorables, la crise – d'une ampleur inédite – demeure et impacte les finances des collectivités locales. La baisse de l'activité économique, qui a entraîné une baisse des recettes fiscales et tarifaires, et les dépenses nouvelles engendrées par la pandémie, se conjuguent à une réduction de la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État.



La Dotation globale de fonctionnement versée par l'État à la Ville a baissé de 3 262 000 euros en six ans.

### UNE SITUATION FINANCIÈRE ROBUSTE GRÂCE À UN TRAVAIL DE FOND

Heureusement, la Ville de Conflans est en capacité d'amortir ces chocs grâce à une situation financière robuste. En effet, depuis 2014, la Municipalité a mis en œuvre un travail de fond aboutissant, en cinq ans, à augmenter son taux d'épargne brute\* de 2 à 17 % et à ramener la capacité de désendettement\*\* de 30 à 5 ans. En dépit d'un contexte difficile entre 2014 et 2019, la Ville avait pu investir 6,6 millions € par an en moyenne. Un état d'esprit volontariste que l'équipe municipale élue en 2020 souhaite accentuer nettement afin d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de Conflans-Sainte-Honorine. En 2021, le programme d'aménagement urbain *Conflans Demain* restera ainsi au premier rang des investissements. La réhabilitation et l'entretien de notre patrimoine culturel, sportif et scolaire, avec une dimension développement durable, compléteront cette ambition.



### UN BUDGET EN PROGRESSION DE 7,12 % PAR RAPPORT À 2020

Pour parvenir à ses fins, la Municipalité compte maintenir une gestion financière responsable et maîtrisée, sans augmenter la pression fiscale sur les ménages conflanais. Le financement des investissements passera par une recherche active de subventions et par un recours modéré à l'emprunt. Globalement, le budget de la Ville est en progression de 7,12 % par rapport à l'exercice précédent (72 870 000 € contre 68 024 000 €) avec une part « fonctionnement » stable et une part « investissement » accrue, portée par les projets de *Conflans Demain*.

\* Taux d'épargne brute : part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à investir ou rembourser la dette  
 \*\* Capacité de désendettement : nombre d'années théorique pour rembourser la dette si la commune y consacre la totalité de son épargne disponible

### Les principaux investissements en 2021



Place du Général-Leclerc.

**URBANISME :** poursuite du programme *Conflans Demain* avec le démarrage des travaux des projets du centre-ville (maison de santé, place du Général-Leclerc, rue Maurice-Berteaux) et du secteur Paul-Brard, la continuation des travaux du gymnase Foch, le prolongement des études sur le quartier Chennevières et le lancement des études sur l'île de Devant (5 767 000 €)

**SANTÉ :** démarrage du chantier pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire en cœur de ville (980 000 €, budget *Conflans Demain*)

**SPORT :** reconstruction du gymnase Foch (2 700 000 € en 2021, sur un coût global proche de 6 000 000 €, budget *Conflans Demain*), entretien des équipements sportifs dont le tennis au complexe Léon-Biancotto (375 000 €)



© Agence Engasser et associés / Yann Terrier

Représentation du futur gymnase Foch.

Suite en page 18



**Les principaux investissements en 2021 (suite)**

**VIE ÉCONOMIQUE :** mise en œuvre d'une plateforme de digitalisation (35 700 €), aménagement des marchés (75 000 €)

**SCOLARITÉ :** rénovation énergétique de l'école Côtes-Reverses (270 000 € en 2021, sur un coût global estimé à 1 800 000 €), entretien des écoles (474 000 €), Plan numérique des écoles (150 000 €), renouvellement de mobiliers et matériels (139 000 €)



École élémentaire Côtes-Reverses.

**DÉMOCRATIE LOCALE :** création d'un budget participatif pour faire émerger des initiatives citoyennes (50 000 €), mécanismes de concertation sur les grands projets d'aménagement (65 000 €)



Quartier Chennevières.

**SÉCURITÉ :** nouveaux locaux de la Police municipale (358 000 €), études sur le déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection (16 000 €), acquisition de caméras nomades (20 000 €), sécurisation des accès aux équipements publics petite enfance (77 000 €)

**CULTURE :** entretien des équipements culturels, dont la création d'un espace multimédia à la Médiathèque Blaise-Cendrars et une rénovation partielle du Conservatoire George-Gershwin (189 000 €)

**PETITE ENFANCE :** outre les travaux de sécurisation (lire SÉCURITÉ), entretien des crèches (91 000 €)

**ENVIRONNEMENT :** premières études sur la valorisation du patrimoine naturel de l'île de Devant (105 000 €, budget *Conflans Demain*), réfection des allées des cimetières (161 000 €), végétalisation des espaces dans le cadre des projets de *Conflans Demain*

**TRANSPORTS :** intégration de véhicules propres à la flotte automobile de la Ville (165 000 €)

EN CHIFFRES



**12,6 millions €**

Montant des investissements de la Ville de Conflans en 2021, en hausse de 65 % par rapport à 2020 (7,66 millions €)

**La Ville maintient une stabilité fiscale pour les Conflanais**

Lorsque vous recevrez votre avis d'imposition de taxe foncière en septembre – octobre, vous constaterez quelques changements au niveau des taux. Pour autant, la Municipalité n'a pas décidé d'accroître la pression fiscale sur ses administrés. Il s'agit en fait d'un jeu d'écritures, neutre pour les contribuables. La cause est liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation, décidée au niveau national. Afin de ne pas pénaliser les communes, l'État a mis en œuvre un mécanisme de compensation, leur attribuant une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements. La colonne « département » disparaît de vos feuilles d'imposition et le taux est intégré à celui de la colonne « commune ». En 2021, il n'y a donc plus qu'un taux, au lieu de deux l'année dernière. Globalement, pas de changement pour chaque ménage conflanais qui sera imposé sur les mêmes taux qu'en 2020.

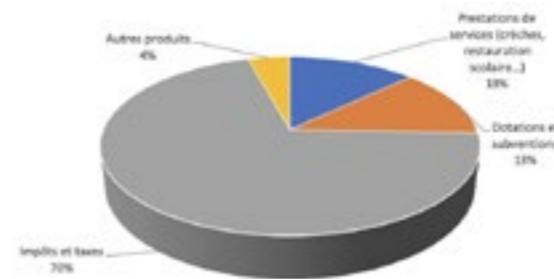
**Quid de la taxe d'habitation ?**

Deux tiers des foyers conflanais ne paient plus, en 2020, la taxe d'habitation (TH) sur leur résidence principale. Pour le tiers restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. À partir de 2021, les communes, les EPCI à fiscalité propre et les départements ne percevront plus le produit de la TH sur les résidences principales, mais l'État continuera à la percevoir en 2021 et 2022.

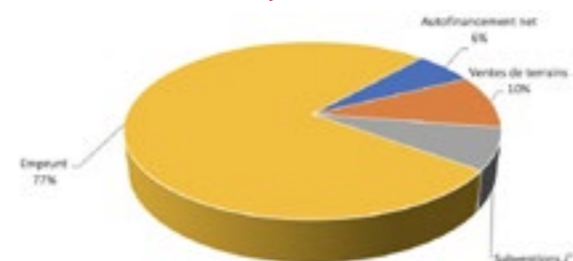
**0 %**  
d'augmentation  
des taux des impôts  
communaux en 2021

**Budget primitif 2021**

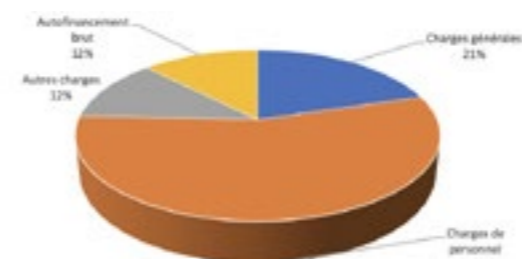
**Recettes de fonctionnement (total 53,84 millions €)**



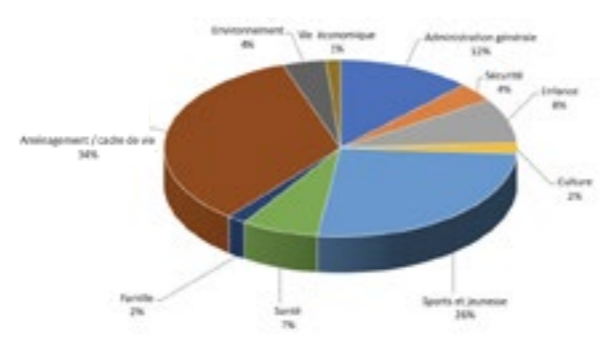
**Recettes d'investissement (total 19,03 millions €)**



**Dépenses de fonctionnement (total 53,84 millions €)**



**Dépenses d'équipement (total 12,6 millions €)**



**« Nous préparons l'avenir »**

**Youssef Meniar-Aubry**  
Adjoint au maire délégué aux Finances

**Le budget 2021 est le premier de la nouvelle équipe municipale et de vous-même en tant qu'Adjoint au maire délégué aux Finances, quelle situation financière avez-vous trouvée à l'aube du second mandat de Laurent Brosse ?**  
Une situation excellente. Les efforts menés au cours du précédent mandat ont porté leurs fruits et aujourd'hui nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, le poids de notre dette est modéré et nous dégagons suffisamment d'épargne pour investir durablement.

**Vous avez établi ce budget dans un contexte particulier, celui d'une crise sanitaire et économique inédite. Quel a été son impact sur les finances de la Ville et sur ce nouveau budget ?**

L'impact n'est pas neutre, à cause de nouvelles dépenses comme le nettoyage accru des locaux ou l'achat de masques pour les agents municipaux. Cela représente moins de 2 % de nos charges générales (Ndlr : 175 000 €), ce qui peut sembler faible, mais c'est quand même un demi-point de fiscalité locale. Heureusement, notre bonne santé financière nous permet d'absorber le choc sans revoir nos ambitions à la baisse.

**Vous avez donc décidé de ne pas augmenter les impôts des Conflanais ?**

Oui, c'est très important pour nous de maintenir le pouvoir d'achat des Conflanais dans cette période difficile. Les impôts locaux vont même baisser en 2021 pour certains Conflanais avec la fin progressive de la taxe d'habitation, le tiers des ménages qui la paie encore verra son montant réduit de 30 %. Rappelons que, grâce à cette réforme, plus de la moitié des Conflanais aux revenus les moins aisés en sont exonérés.

**Comment l'État a-t-il soutenu financièrement les communes comme Conflans pendant cette période compliquée ?**

Notre ville, avec ses finances saines, n'est pas concernée par les plans d'aides aux communes en difficulté, même si l'État a pris en charge 30 % du coût des masques (Ndlr : sur une facture de 231 000 €) qui ont été distribués aux Conflanais au printemps. Ceci dit, en 2021, nous entendons bénéficier du plan de relance du gouvernement pour financer certains de nos investissements, notamment ceux concernant la rénovation énergétique de nos écoles.

**Cette crise menace-t-elle les finances de la Ville à plus long terme ?**

Si la crise ne s'aggrave pas, nos finances ne sont pas menacées. J'ajouterais cependant un bémol : nous n'avons pas de visibilité après 2022, ni sur la manière dont l'État mettra les collectivités territoriales à contribution pour redresser les finances publiques et pour payer la « dette Covid », ni sur la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui met constamment en difficulté les collectivités.

**Malgré la conjoncture, ce budget paraît volontariste et ambitieux.**

**Quelle a été votre ligne directrice et quelles sont vos priorités ?**

Notre ligne directrice est celle que suit l'équipe municipale depuis 2014 : améliorer le cadre de vie des Conflanais et renforcer l'attractivité de notre belle commune. Nous préparons l'avenir en investissant 12,6 millions d'euros en 2021, par exemple avec des projets comme la future maison de santé pluridisciplinaire du centre-ville, la rénovation du gymnase Foch ou la réhabilitation du secteur Paul-Brard.